

PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Patricia PIOTEYRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 AVRIL 2026

PRESENTS : Patricia PIOTEYRY, Annick CHAUMIER, Eric GRANGER, Emmanuelle LAMOUREUX, Christophe CHAPOT, Nathalie REBOUL, Daniel DEMIZIEUX, Jean-Claude MAURIN, Frédéric LORNAGE, Virginie HENRIROUX, Nicolas GOYET, Maud FERNANDES, Marlène CHAMBON, Nicolas DUPONT, Julien REYNAUD, Josselyne GILLIER, Jean ACHARD, Bernard GUILHOT

POUVOIRS : Véronique LACASSAGNE pouvoir donné à Annick CHAUMIER

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Annick CHAUMIER

Le quorum de 10 est atteint.

Madame le Maire fait l'appel de tous les conseillers présents. Elle demande à tous les élus si quelqu'un souhaite être secrétaire de séance. Puisqu'aucun volontaire ne s'est manifesté, Mme le Maire désigne Annick CHAUMIER, secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

Approbation procès-verbal réunion du 02 avril 2026 rectifié et celui du 16 avril 2026

Vote du budget primitif 2026 et fongibilité des crédits

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES 2 ET 16 AVRIL 2026

Ces 2 PV sont approuvés, après prise en compte des courriers des 12 et 29 avril 2026, écrits par les élus de la liste minoritaire présentant des remarques. Ces courriers sont joints aux PV.

19 - BUDGET PRIMITIF 2026 ET FONGIBILITE DES CREDITS

Le budget primitif 2026, est présenté et commenté par Emmanuelle LAMOUREUX, Adjointe déléguée aux finances qui s'établit comme suit, équilibré en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement	1 177 800 €
Section d'investissement	1 072 000 €

Dans le cadre de la M57 et de la fongibilité des crédits, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 0 voix CONTRE, 1 abstention et 18 voix POUR

Approuve le budget primitif 2026,

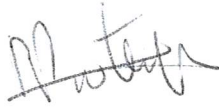
Autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

INFORMATIONS DIVERSES

- 8 mai commémoration
- repas des aînés le dimanche 4 octobre à la salle des fêtes
- continuation de l'état des lieux des chemins
- convention pour entretien des fossés avec une entreprise locale
- réunion de chantier de ce jeudi 7 mai annulée par l'architecte

Prochain Conseil Municipal : jeudi 28 mai 2026 à 18h30.

Patricia PIOTEYRY
Maire



Annick CHAUMIER
Secrétaire de séance



Date de mise en ligne : 29 mai 2026